

**AVIS DE SÉLECTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC
DES MANÈGES A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL D'ALBI**
Procédure prévue à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

- Dénomination de la collectivité : **Mairie d'Albi**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année 2026, la ville d'Albi organise un marché de Noël du 27 novembre 2026 au 02 janvier 2027. A cette occasion, la ville souhaite disposer quatre manèges en centre-ville pour permettre une attractivité pour tous les publics. En fonction de la qualité des candidatures, la ville d'Albi se réserve la possibilité d'en réduire le nombre.

- Manège 1 : Manège panoramique familial de plus de 20 m de haut.

L'emplacement sera situé sur la partie sablée entre le manège de chevaux de bois et le kiosque, face à la place du Vigan. Les dimensions maximales au sol seront de 18 m x 12 m.

Il appartient aux candidats de s'assurer de l'accès au manège sur l'emplacement, notamment en lien avec les contraintes de poids de la place et des aménagements urbains.

- Manège 2 : Manège enfantin, type train de Noël.

L'emplacement sera situé sur la place du Vigan, autour de la fontaine.

Il appartient aux candidats de s'assurer de l'accès au manège sur l'emplacement, notamment en lien avec les contraintes de poids de la place (500 daN/m²).

Aucune charge ne sera admise sur la fontaine et sa périphérie (- de 1 m).

- Manège 3 : Manège enfantin, type chenille de Noël.

L'emplacement sera situé sur la place Lapérouse, le long du parking situé boulevard Sibille, dans la continuité de la Pharmacie.

Il appartient aux candidats de s'assurer de l'accès au manège sur l'emplacement, notamment en lien avec les contraintes de hauteur et des aménagements urbains (potelets, lampadaires,...).

- Manège 4 : Manège type Grande Roue.

L'emplacement sera situé devant le Grand Théâtre.

Il appartient aux candidats de s'assurer de l'accès au manège sur l'emplacement, notamment en lien avec les contraintes de poids de la place, de hauteur et des aménagements urbains.

L'ensemble des manèges devront être opérationnels dès l'ouverture du marché de Noël, soit dès le 27 novembre 2026. Ils poursuivront ensuite leur exploitation jusqu'au 03 janvier 2027, fin des vacances scolaires. A cet effet, chaque candidat indiquera à quelle date il souhaite commencer son installation, et à quelle date il aura libéré l'espace public.

Les emplacements devront être rendus propres et libre de toute installation au plus tard une semaine après la date de fin de l'évènement.

Un forfait droits de place, pour la participation aux frais techniques notamment, sera appliqué.

Celui-ci s'élèvera à 200 € par manège et par semaine, soit 1 000 € pour l'intégralité de la période pour cinq semaine de présence (*estimation dans l'attente des tarifs votés en Conseil Municipal*).

Pour candidater, les personnes intéressées devront adresser un dossier complet comprenant :

- des photos du (ou des) manège(s) en exploitation,
- les dimensions hors tout du (ou des) manège(s),
- un descriptif détaillé du (ou des) métier(s), les dates de présence, la durée de montage/démontage et le cheminement routier pour arriver sur site,
- le rapport de visite périodique du (ou des) métier(s) en cours de validité,
- une attestation d'assurance du (ou des) métier(s) en cours de validité,
- un extrait KBIS de moins de 3 mois,
- une présentation écrite des motivations et des efforts réalisés par le professionnel pour s'intégrer à la thématique des fêtes de fin d'année,
- les prix des tickets et des forfaits, le cas échéant,
- toute indication permettant à la collectivité d'évaluer l'offre au regard des critères définis ci-dessous.

Les personnes intéressées peuvent candidater pour un ou plusieurs manèges.

Les critères de sélection sont :

- 1- le modèle économique proposé incluant le coût du ticket pour les usagers, ainsi que toutes dépenses en matière de consommations d'énergie (30%),
- 2- les conditions d'exploitation (mesures de sécurité, horaires d'ouverture, gestion des files d'attente, tarification préférentielle dans certaines conditions, accessibilité, ...) (30%),
- 3- l'esthétique du manège qui devra s'harmoniser avec les différentes décorations de la ville et les fêtes de fin d'année (40%).

Le dossier devra être envoyé :

- par mail à commerce@mairie-albi.fr
- par courrier à Mairie d'Albi – Service Attractivité Commerciale – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 ALBI Cedex9

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au vendredi 02 octobre 2026 à 12 h 00.**